

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 4 juin 2024 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 358 079 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 138 rue Caroline, que l'aménagement de logements sous le rez-de-chaussée, en demi sous-sol et dont le niveau du rez-de-chaussée excède le sol fini de 1,83 mètre, soit autorisé pour la future habitation multifamiliale de 8 logement, alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne que pour un bâtiment de 3 étages ou 12 logements et plus, l'aménagement d'un logement sous le niveau du rez-de-chaussée est prohibé et que le niveau de plancher du rez-de-chaussée ne doit pas excéder 0,6 mètre du niveau moyen du sol du terrain après nivellement final.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 13 mai 2024.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA